

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 26 septembre à dix-huit heures. Le Conseil  
En exercice : 10 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est  
Présents : 8 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous  
Absents : 2 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présent(e)s :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,  
KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER  
Christian, TONON Yannick.

**Absent(e)s représenté(e)s :**  
LECUTIER Jean-Marc : procuration à AUSSILLOU Pierre

**Absent(e) :** RUIZ Benoit

**Secrétaire de séance :** AUSSILLOU Pierre

**Délibération N°2024\_D26**

**Date convocation :**  
20 septembre 2024  
**Date affichage :**  
20 septembre 2024

**Objet :** Délibération relative à la mise en place d'une assurance  
garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des  
personnels territoriaux.

Mme Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance des risques  
statutaires se termine au 31 décembre 2024 ;

Mme Le Maire propose au conseil de renouveler un contrat d'assurance statutaire  
garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes  
régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du  
26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique  
territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**Ainsi fait et délibéré à  
Boissezon, les jours, mois  
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au  
registre des délibérations  
du Conseil Municipal.**

VU la proposition faite par l'assurance Groupama ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'accepter la proposition de Groupama et autorise Mme Le Maire à signer tout  
document afférant à ce dossier.

**Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission à la  
sous-préfecture :**  
Le 26 septembre 2024

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 26 septembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL